

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21200 - 78ÈME ANNÉE

## Mobilisation pour préserver une conquête apportée par l'abolition du statut colonial à La Réunion

### 19 mars 1946-19 mars 2023 : la retraite au coeur des luttes



Au lendemain de l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution pour tenter de faire adopter sans débat le projet de loi du gouvernement, l'Intersyndicale composée de composée de la CGTR, la FSU, FO, l'UNSA, SOLIDAIRES, la CFTD, le SAIPER-UDAS, la CFTC, la CFE-CGC, la Fédération générale des retraités de la fonction publique, l'UNEF et ATTAC a présenté son plan d'actions pour la semaine prochaine. À l'heure où La Réunion va célébrer ce 19 mars le 77e anniversaire de l'abolition du statut colonial de notre île, le droit à une retraite décente est gravement menacé. Or, la retraite pour les Réunionnais fut une des premières mesures traduisant l'abolition du statut colonial et l'intégration de La Réunion en tant que département à la France.

Ce 19 mars marquera le 77e anniversaire de l'abolition du statut colonial. À cette occasion, Ho Hai Quang tiendra au siège du Département une conférence-débat organisée par le Mouvement réunionnais pour la Paix. Elle portera sur l'évolution de l'économie de notre île depuis son intégration à la France en tant que département français, le 19 mars 1946.

Cette loi est le résultat de combat menés par les syndicats et des militants des droits de l'Homme pour faire reculer la misère coloniale à La Réunion. Alors que le Front populaire en France obtenait d'importantes conquêtes sociales, les syndicats à La Réunion s'organisèrent au sein de la Fédération réunionnaise du Travail dirigée par le Docteur Raymond Vergès,

qui fonda ensuite notre journal « Témoignages ». La revendication du mouvement social était « Réunion département français » afin que toutes les conquêtes sociales obtenues en France puissent s'appliquer de plein droit à La Réunion. C'était le moyen jugé le plus rapide pour faire reculer la misère. Cette misère s'aggrava suite au blocus de l'île pendant la Seconde guerre mondiale puis de la perturbation des approvisionnements après la Libération de novembre 1942. La Réunion était alors un des pays les plus pauvres du monde, avec un très important taux de mortalité infantile et une espérance de vie aux alentours de 50 ans. Après les élections législatives d'octobre 1945 qui virent deux députés issus de ce mouvement social élus à La Réunion sous l'étiquette du Comité républicain d'action démocratique et sociale (CRADS) – Raymond Vergès et Léon de Lépervanche – la revendication réunionnaise convergea avec celles des députés de la Guadeloupe, la Guyane, et la Martinique. Une proposition de loi commune fut adoptée à l'unanimité et promulguée dans le « Journal officiel » du 19 mars 1946 : ces colonies devenaient des départements.

### La retraite : conquête découlant de l'abolition du statut colonial

La lutte s'est alors poursuivie pour que les habitants de ces anciennes colonies puissent bénéficier des mêmes droits que les citoyens des départements existants déjà en France. À ce moment, le Parti communiste faisait partie d'un gouvernement d'union nationale et ce fut un ministre communiste, Ambroise Croizat, qui fut responsable de la création de la Sécurité sociale. Ceci comprenait notamment le droit à une retraite digne financée par la solidarité des travailleurs en activité et la contribution du patronat par un prélèvement sur les richesses créées par les travailleurs.

Grâce à cette conquête sociale, les plus âgés des Réunionnais avaient droit à un revenu sans être obligés de se tuer au travail. Au fil des luttes menées depuis, ces droits ont évolué. Le projet de loi du gouvernement sur les retraites remet en cause tout

cela. Il vise à affaiblir considérablement le régime général afin de pousser les futurs retraités à se tourner vers les banques pour espérer un complément de revenu indispensable à une pension trop faible pour vivre dignement à La Réunion.

La retraite est une conquête intimement liée à l'abolition du statut colonial, et elle fut l'une des premières importantes mesures découlant de ce changement à être appliquée à La Réunion.

La bataille menée aujourd'hui par les syndicats s'inscrit dans les pas de leurs prédécesseurs qui ont lutté pour que le droit à une retraite digne puisse être un droit garanti à tous les Réunionnais.

### Accentuation de la mobilisation

Hier encore, l'Intersyndicale a affiché sa détermination à accentuer la mobilisation. Lundi, un rassemblement aura lieu devant la SRPP au Port. Mardi, des actions seront menées dans les hôpitaux. Mercredi, ce sera notamment un barrage au rond-point de Gillet avec distributions de tracts. Jeudi, tous les accès au seul port de La Réunion seront bloqués par des barrages, ainsi que la route reliant le Sud à l'Ouest de notre île.

La mobilisation des syndicats est à la hauteur de l'enjeu. En effet, l'application du projet de loi du gouvernement entraînerait ruines et désolations dans de nombreuses familles avec l'appauvrissement des retraités et l'obligation de travailler plus longtemps au détriment de la lutte contre le chômage des jeunes.

Le passage en force du gouvernement a rappelé que dans cette bataille, la victoire ne pourra venir que de la prise en compte par le gouvernement d'un rapport de forces qui l'oblige à reculer.

Gageons que l'amplification de la mobilisation des syndicats permettra d'atteindre cet objectif et d'empêcher un recul social dramatique, 77 ans après l'abolition du statut colonial à La Réunion.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

# Partenariat SIDÉLEC Réunion-CIREST pour la transition énergétique de l'Est

Le SIDÉLEC Réunion et la CIREST ont signé hier une convention de partenariat pour la transition énergétique de l'Est de La Réunion. Après la CIVIS et la CINOR, la CIREST est la troisième communauté d'agglomération de La Réunion à s'engager avec le SIDÉLEC pour aller vers un territoire à énergie positive grâce à l'utilisation des énergies renouvelables tout en renforçant la résilience aux effets du changement climatique. Présidents des deux collectivités, Maurice Gironcel et Patrick Selly considèrent que ces politiques publiques contribuent à produire de la richesse, au maintien et à la création d'emplois non délocalisables et durables. Sur un territoire qui connaît un chômage massif, cette ambition est largement partagée par tous.

Dans un contexte global marqué par le réchauffement anthropique du climat et une crise énergétique inédite, aux conséquences économiques, sociales, sanitaires et environnementales planétaires, les politiques publiques exigent de prendre en compte ces enjeux sociétaux contemporains, voire même civilisationnel.

Comme pour toutes les îles du monde en général, La Réunion, situé en plein cœur de l'Océan Indien, est vulnérable et se trouve en première ligne des effets du dérèglement climatique qui impactent les biens, les cultures et les personnes.

À notre échelle, nous devons continuer à agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, promouvoir la sobriété énergétique et sensibiliser l'opinion pour tendre vers un développement durable et solidaire. Cet impératif ne se décrète pas ! Il se construit tous les jours avec les acteurs publics, privés et associatifs.

C'est pourquoi, à l'image de ce que le SIDÉLEC Réunion a d'ores et déjà mis en œuvre avec la CIVIS et la CINOR à travers la Commission Consultative Paritaire, instituée par la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, une « Convention de Partenariat » a été signée entre le Sidélec Réunion et la Communauté Intercommunale Réunion EST (CIREST).

## Territoire à énergie positive et bas carbone

C'est au SIDÉLEC Réunion, à Sainte-Suzanne, en présence des représentants de la CIVIS, du TCO et de la CINOR que Maurice Gironcel et Patrice Selly, respec-

tivement Président du SIDÉLEC Réunion et Président de la CIREST, ont formalisé leur ambition pour accélérer la transition énergétique du territoire EST de l'île.

Cette convention d'actions s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Énergie (PCAET) de la CIREST. D'une durée de trois ans renouvelables, ce partenariat intercommunal vise un double objectif pour le territoire Est de l'île :

- Territoire à énergie positive et bas carbone
- Territoire résilient face au changement climatique en termes de risques, de biodiversité et de santé.

C'est le gage d'une mobilisation collective et solidaire pour contribuer à « faire de La Réunion une île verte ». Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) ; Développement des Énergies renouvelables (ENr) ; Sensibilisation des acteurs et de la population en sont les principales orientations. Elles se déclinent par un plan d'actions.

À mi-mandat, cela inaugure également une nouvelle étape pour offrir à la population des communes de l'Est une meilleure qualité du Service Public d'Énergie. Il s'agit ici d'amplifier les investissements pour répondre à la demande croissante d'électrification en milieu rural, de poursuivre la rénovation du parc d'éclairage public par dispositif LED et d'encourager la mobilité sur un réseau électrique vertueux.

Maurice Gironcel a assuré que le SIDÉLEC Réunion, dans le champ de ses compétences, sera toujours attentif pour accompagner les projets de la CIREST qui avec le président de la CIREST, portent des projets communs : gestion des déchets du Nord-Est, désenclavement du territoire, mobilité qui se veut durable, fiable et sécurisée de l'Est au Sud de l'île.

Enfin, le Président du SIDÉLEC a rappelé que sous l'égide de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), le SIDÉLEC et EDF Réunion ont signé pour la période 2023-2053, un Nouveau Contrat de Concession pour la distribution publique d'électricité. Ce contrat vise quatre objectifs :

- Offrir un service public d'électricité de qualité partout sur l'île
- Répondre aux défis posés par le réchauffement climatique
- Favoriser la Transition énergétique du territoire
- Contribuer à l'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2030.

Les présidents des deux intercommunalités considèrent que ces politiques publiques contribuent à produire de la richesse, au maintien et à la création d'emplois non délocalisables et durables. Sur un territoire qui connaît un chômage massif, cette ambition est largement partagée par tous.

# Oté

## Fèr roviv lo dodo ? Ala in n'afèr i doi intérèss bande moune Maurice

Dopi kéktan i anparl fé ronèt lo dodo. Pa issi La Rényon pars d'après sak mi lir d'issi-d'laba nou l'avé poin dodo nou issi. Ptète nou l'avé in solitaire mé mwin lé pa si sur pars la fine fé kék roshèrch, kék fouye pou trouv léskélète in gro zoizo téi pé rossanb lo dodo, mé fransh vérité la pankor trouvé de koi rokonstityé in bébète konmsa.

Pou lo dodo sak lé sir sé ké dann sézyèm syèk l'avé vréman zanimo konmsa dann l'il Maurice. Biensir la tyé toute é pa arienk demoune, mé galman bande shien, bande koshon, épi lo ra-sa la vni Maurice dann bato é lo pov gro zoizo k'téi gingn pa volé, pétète mèm pa kourir, sirtou pa défande ali, la tinde son rass par-la dann zané 1850.

Zot i pé si zot i vé rogarde zot téléphone épi rode in pé linformassion la dsu — Mi pé dir azot k'i anmank pa.

Bien antandi rante fèr é dir néna loin — zot i koné néna projé pou sèye réssissite in pé toute kalité zanimo, mé néna loin dopi la koupe ziska la lèv é lé possib ni oira pa in n'afèr konmsa. Astèr vi noute l'imazinassion, konm ni koné l'avé dann tan karante kalité lo z 'om avan l'om modèrn, aköz pa sèye réssissite in rass la fine disparète dopi lontan. Mé lo konba lé pa gagné par avanss.

Mézami, mwin pèrsonèl, mi yèmré k'i sov sak i égzist ankor, konm zinssèkt, konm zoizo, konm plante, konm poisson, konm koraye... épi toute sak i apèl nout biodiverssité. Mi panss sa sré pli itil.. Konm sré pli itil pétète ankor prépar anou pou adapte anou par raporte lo réshofman klimatik. Nou néna lo tan pou fèr sa si ni vé, mé nou na poin pliss lo tann k'i fo.

A bon antandèr, salu.

*Justin*